

Code de vie de l'école du Havre-Saint-Rosaire

À l'école du Havre-Saint-Rosaire, nous nous engageons ensemble afin de vivre dans un climat sain et sécuritaire pour tous. Notre code de vie s'appuie sur nos croyances pédagogiques :


- Nous croyons que cela prend tout un village pour éduquer un enfant. *La sécurité est donc la responsabilité de tous.*
- Nous croyons que la dimension affective influence l'apprentissage. *Un milieu où les relations entre les personnes sont constructives et positives favorise le bien-être de tous.*
- Nous croyons que tout ce qui s'apprend peut s'enseigner. *À cet effet, les agirs attendus sont enseignés et doivent faire l'objet de pratique ou de soutien personnalisé.*

AGIRS ATTENDUS


À l'école du Havre-Saint-Rosaire	Droits	Responsabilités (agirs attendus)
J'adopte un comportement sécuritaire	<p>De vivre dans un climat calme à l'école.</p> <p>De vivre en sécurité à l'école.</p>	<p>1. J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et les autres en tout temps.</p> <p>Je contribue au calme et à l'ordre dans l'école dans mes allées et venues. Je quitte sans tarder la cour de l'école après la classe. Je me dirige immédiatement vers l'école au signal de la cloche. Je déclare toute situation ou objet jugé dangereux. Je m'adonne à des activités récréatives et sécuritaires. Je m'amuse seulement avec des jeux autorisés à l'école. (Les jeux électroniques, les appareils audio, Ipod, les cellulaires, les cartes de toutes sortes etc., sont interdits, à moins d'une autorisation spéciale de l'enseignant(e). J'utilise mon cellulaire à l'extérieur du territoire de l'école (école et cour).</p>
Je fais preuve de respect envers moi-même et les autres.	<p>D'apprendre dans l'ordre et le calme.</p> <p>De vivre dans un milieu où l'on favorise le savoir-vivre et le respect.</p>	<p>2. Je respecte les règles de la classe et de l'école.</p> <p>Je contribue au calme et à l'ordre dans la classe et ailleurs à l'école. Je m'habille et je me chausse correctement selon les lieux et les saisons. Je porte des vêtements adéquats en éducation physique.</p> <p>3. Je me respecte et je respecte les autres en paroles et en gestes.</p> <p>Je développe un bon climat d'entente en m'expliquant, en écoutant et en trouvant des solutions réfléchies et pacifiques. Je parle poliment et sur un ton calme aux élèves, aux enseignant(e)s et aux autres intervenant(e)s de l'école.</p> <p>4. J'adopte des comportements qui font preuve de civisme.</p> <p>J'utilise des mots de politesse (Merci, S.V.P., etc.); J'utilise le monsieur et madame Je m'excuse lorsque je bouscule quelqu'un; J'attends mon tour pour parler;</p>
Je respecte l'environnement.	<p>De vivre dans un environnement agréable.</p> <p>De travailler ou de jouer avec du matériel en bon état.</p>	<p>5. Je prends soin de l'environnement et du matériel que j'utilise.</p> <p>Je collabore au maintien de la propreté de mon environnement : école, classe, cour, gymnase, etc. Je ramasse mes affaires aux casiers, Je jette mes déchets dans la poubelle, Je pratique le recyclage et le compostage de façon appropriée, Je prends soin du matériel mis à ma disposition (livres, pupitres, chaises, ordinateurs, matériel sportif et mes effets personnels), Je remplace le matériel que j'ai abimé ou perdu.</p>

SELON LA GRAVITÉ DU MANQUEMENT, J'AI UNE CONSÉQUENCE RELIÉE À UN « AGIR » MINEUR OU MAJEUR.

AGIR MINEUR

 <h3 style="margin: 0;">Agir mineur</h3>	<p>Un agir mineur, c'est un comportement et/ou une parole...</p> <ul style="list-style-type: none"> qui agace ; qui provoque de l'agitation ; qui provoque un retard dans le fonctionnement de la classe et/ou des apprentissages ; qui est non-sécuritaire : pour m'amuser ou pour faire semblant.
<h3 style="margin: 0;">Exemples de geste mineur</h3>	<h3 style="margin: 0;">Les mesures de soutien d'encadrement et sanctions disciplinaires</h3>
<p>La course dans les déplacements. Les cris et le bavardage inutile. Le désordre dans les rangs. Les jeux dangereux et inappropriés et les comportements non-sécuritaires. La circulation à bicyclette, trottinette, patins ou planche à roulettes dans la cour de l'école. Le départ de la cour de l'école sans permission. Les retards répétitifs. La perte de temps et le non-respect des consignes. La possession ou le bris de ce qui appartient aux autres. Le port de vêtements inappropriés. Le port de la casquette, d'un capuchon ou d'une tuque à l'intérieur de l'école. Le port de souliers non-sécuritaires. La gomme, les graines de tournesol, les noix et toutes autres friandises. La négligence du matériel prêté par l'école. La bousculade, le tiraillement, la jambette, le plaquage, la poussée, etc. L'utilisation d'un langage inapproprié.</p> <p>*** D'autres situations pourraient être traitées comme agir mineur.</p>	<p><u>*** Des avertissements verbaux ainsi que des rappels des agirs attendus sont préalables à cette démarche d'intervention.</u></p> <p>1^{er} manquement : Avertissement écrit (billet d'information) et geste de réparation;</p> <p>2^e manquement : Avertissement écrit (billet d'information), fiche de réflexion et geste de réparation;</p> <p>3^e manquement : Avertissement écrit (billet d'information), retrait d'une demi-journée à l'interne (aucun contact avec les autres élèves) avec travail, fiche de réflexion et geste de réparation. Aviser les parents de la situation. La réintégration se fait accompagné d'un parent en présence de la direction;</p> <p>4^e manquement : Avertissement écrit (billet d'information), fiche de réflexion et geste de réparation;</p> <p>5^e manquement : Avertissement écrit (billet d'information), fiche de réflexion et geste de réparation;</p> <p>6^e manquement : Retrait à l'externe, avec obligation de compléter le travail donné par l'enseignant(e), incluant la fiche de réflexion et la préparation du geste de réparation. Si le travail n'est pas effectué, il y a prolongation de la suspension. La réintégration se fait accompagné d'un parent en présence de la direction;</p> <p>7^e manquement et plus : La démarche se poursuit avec gradation dans les sanctions disciplinaires.</p> <p><i>Toutes autres mesures de soutien ou d'encadrement pertinentes selon la situation pourraient être envisagées (ex : Feuille de route, reprise de temps sur l'heure du midi et lors des journées pédagogiques, etc.)</i></p> <p>Possibilité de l'élaboration d'un plan d'action ou d'intervention personnalisé (enseignants, élève, direction, parents, professionnel) selon la gravité de la situation</p>
<p>*** Un agir mineur répétitif ayant un effet négatif pour l'élève ou le groupe devient et sera traité comme un agir majeur.</p>	

AGIR MAJEUR

<p>Agir majeur</p> 	<p>Un agir majeur, c'est un comportement et/ou une parole...</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui agresse ; • qui provoque des situations de crise ou qui a un effet de désorganisation dans la classe, dans l'école ou sur la cour; • qui compromet la sécurité physique et psychologique ; • un agir mineur répété ayant un effet négatif pour l'élève ou les autres.
<p>Exemples de geste majeur</p>	<p>Les mesures de soutien d'encadrement et sanctions disciplinaires</p>
<p>Possession et /ou utilisation d'un objet à des fins dangereuses.</p> <p>Refus d'obéir ou impolitesse grave.</p> <p>Possession, état de consommation ou trafic de tabac et/ou de drogues, boissons alcoolisées.</p> <p>La violence physique.</p> <p>La violence verbale, les moqueries, les insultes et le langage vulgaire ou toute autre forme d'impolitesse.</p> <p>Intimidation ou cyberintimidation.</p> <p>Geste ou propos vulgaires compromettant l'intégrité d'une personne.</p> <p>Menaces, chantage ou harcèlement.</p> <p>Fraude, vol ou taxage.</p> <p>Incitation auprès des autres élèves à perturber et à ne pas collaborer.</p> <p>Désorganisation volontaire lors d'une suppléance.</p> <p>Le vandalisme.</p> <p>*** D'autres situations pourraient être traitées comme agir majeur.</p>	<p>Un agir majeur entraîne automatiquement un retrait de la classe à l'interne ou à la maison (une demi-journée ou plus, selon la gravité et la persistance du manquement) après consultation avec le titulaire, la direction de l'école ou le responsable de l'école;</p> <p>L'intervenant téléphone aux parents pour leur faire part de la situation et de la nécessité de venir chercher l'élève;</p> <p>Lors de la suspension, l'élève a l'obligation de compléter le travail donné par l'enseignant(e), incluant la fiche de réflexion et la préparation du geste de réparation. Si le travail n'est pas effectué, il y aura prolongation de la suspension;</p> <p>La réintégration à l'école se fait accompagnée d'un parent en présence de la direction. L'élève réintégrera la classe s'il démontre qu'il a réfléchi sérieusement et qu'il a la volonté d'améliorer son comportement;</p> <p>Tout comportement majeur peut faire l'objet d'une signalisation ou d'un signalement à la police ou à la protection de la jeunesse ;</p> <p><u>L'auteur du manquement pourrait être transféré ou expulsé de l'école ou de la Commission scolaire en cas de récidive.</u></p>
<p>*** Lors d'un manquement majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de l'élève.</p>	

INTIMIDATION ET VIOLENCE À L'ÉCOLE

Pour une meilleure compréhension des termes utilisés dans nos communications, voici quelques définitions se rapportant à la loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école.

Intimidation : L'intimidation est une forme de violence et **non un conflit***. Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, **exercée intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Signalement : Dénonciation à tout intervenant de l'école d'une situation ou d'un événement relatif à un élève, victime ou auteur, susceptible d'être un acte d'intimidation ou de violence fait en vue de prendre des mesures préventives ou correctives.

Plainte : Dénonciation par un élève ou ses parents, **s'il est mineur**, d'une situation ou d'un événement dont il est victime qui, après analyse par la direction d'école, constitue un acte d'intimidation ou de violence.

Suspension : La suspension est un retrait temporaire de l'ensemble des activités régulières de l'école. Elle relève de la direction de l'école. La suspension s'effectue à l'externe.

Vol qualifié (taxage) : Geste qui consiste à obtenir d'une personne, par la force, la menace, la violence ou la ruse, des biens ou de l'argent qu'elle n'accorderait pas si elle n'y était pas forcée. Le taxage est une forme d'intimidation.

* **Conflit** : « Un conflit est un désaccord ou une différence d'opinions ou d'intérêts entre deux personnes égales. Les deux parties ont le pouvoir d'influencer la situation. Et c'est d'ailleurs leur but! Si les personnes se laissent emporter par le désaccord, la tension émotionnelle peut vraiment s'intensifier ».

On dit qu'une personne est intimidée quand :

- ⊕ Une ou plusieurs personnes cherchent par exprès à lui faire du mal physiquement ou psychologiquement, à la rabaisser ou à l'exclure du groupe;
- ⊕ Celui ou ceux qui intimident ont un avantage sur celui qui est intimidé (ex. : il est plus grand, plus vieux, plus populaire; ils sont plus nombreux) ;
- ⊕ Il est difficile pour celui qui se fait intimider de se défendre, il se sent démuni. Il peut avoir peur, se sentir triste et isolé;

* Tiré : *safeatschool.ca*.

QUOI FAIRE EN CAS D'INTIMIDATION?

Tu es victime d'intimidation

DA-HÉ-PA

Demande de l'aide : à un adulte ou à un autre élève.

Affirme-toi : Demande-lui d'arrêter car, tu n'aimes pas cela.

Humour : Dédramatiser la situation. Tu peux demander l'aide d'un adulte pour rendre cela humoristique.

Évitement : T'éloigner dans le but d'éviter une situation d'intimidation. Tu peux aussi te tenir avec d'autres élèves.

Parle-toi : Te parler afin de conserver Ton estime de soi. Exemple : Répète-toi : « Je suis correct ». « Je suis respectueux avec les autres ».



Tu es témoin d'un acte d'intimidation

C-A-G-E

Créativité : Utiliser un geste réparateur. Trouver une solution.

Aide d'un adulte : Lorsque les stratégies utilisées n'ont pas fonctionnées.

Gang : Te joindre à la victime pour l'aider. Lorsque l'intimidateur se rend compte que la victime n'est plus seule et qu'elle a du soutien, il arrête.

Empathie : C'est ta capacité de te mettre à la place de l'autre et de comprendre ce qu'il ressent.

Que peuvent faire les parents pour aider leur enfant?

Source : Le Réseau PREVNet (La Promotion des Relations et l'Élimination de la Violence).

- Prendre le temps de l'écouter et de prendre au sérieux ce qu'il vit.
- Encourager l'enfant à dénoncer la situation d'intimidation; s'il ne se sent pas à l'aise de le faire seul, l'encourager à le faire accompagné d'amis.
- Si la situation se produit à l'école, on suggère de communiquer avec les intervenants scolaires.
- Encourager l'enfant à parler de comment il se sent et de ce qu'il vit.
- Trouver avec l'enfant des stratégies pour lui apprendre à s'affirmer; s'affirmer signifie passer un message clair à la personne qui intimide en lui disant clairement d'arrêter.
- Fournir des conseils de sécurité à l'enfant (changer de trajet, se tenir dans des lieux où l'enfant se sent en sécurité, rester près d'amis).
- Montrer à leur enfant à rester calme et à utiliser l'humour s'il en est capable; il faut démontrer à la personne qui intimide un certain détachement.
- Rappeler à l'enfant que personne ne mérite d'être intimidé. Rappeler à l'enfant sa valeur, l'encourager et lui souligner ses forces et ses qualités.
- Aider son enfant à se sentir bien en le faisant participer à des activités extrascolaires qui lui permettent de se sentir bien et compétent.

ENGAGEMENT AU CODE DE VIE DE L'ÉCOLE DU HAVRE-SAINT-ROSAIRE

De l'élève: En signant, *je m'engage à respecter les règles de conduite et à assumer les conséquences de mes actions et de mes paroles. Je m'engage donc à faire mon travail d'élève afin de favoriser ma réussite scolaire et celle des autres.*

Du parent : En signant, je m'engage à encourager mon enfant à avoir un comportement respectueux et à l'encourager « à faire de son mieux » dans son travail d'élève.

Je m'engage aussi à collaborer avec les intervenants de l'école afin d'aider à régler les difficultés vécues par mon enfant et à favoriser un climat d'apprentissage approprié pour lui-même et pour les autres élèves.

Du titulaire : En signant, je m'engage à mettre en place différents moyens pour aider mes élèves à vivre dans un climat de respect et de considération des autres afin que les apprentissages puissent s'effectuer dans un milieu sécurisant pour tous les élèves. Je m'engage à collaborer avec les parents pour surmonter les difficultés vécues à l'école par leur enfant.

J'ai pris connaissance des RÈGLES DE FONCTIONNEMENT et du « CODE DE VIE ».

Je suis prêt à m'engager à les respecter afin de faire de l'école un lieu où il fait bon vivre.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

Signature du titulaire : _____